

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE (BS) Non électricien

FORMATION

La périodicité de recyclage
recommandée selon la NF C 18-510
est de 3 ans



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les dangers électriques et les prescriptions de prévention.
- Etre capable de mettre en application les mesures de prévention et savoir les intégrer dans la préparation du travail.
- Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie électrique
- Dates : 23 et 24 janvier 2017
- Durée : 1.5 jour
- Coût et prise en charge: Consulter la CAPEB
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : Chalon

DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79 ou mail à : d.gaudillere@capeb71.fr

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- ☐ Chef d'entreprise
- ☐ Salarié
- ☐ Gérant salarié
- ☐ Gérant non-salarié
- ☐ Conjoint salarié
- ☐ Conjoint collaborateur

Nom et Prénom du
stagiaire

- ☐ Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE BS Non-électricien les 23 et 24 janvier 2017